

Allocution du Président du Conseil de la concurrence
à l'occasion de la Conférence organisée avec l'appui de P3A (Programme d'accompagnement de l'accord
d'association et de l'Union Européenne) sur le programme de Conformité aux règles de la concurrence
initié par le Conseil de la concurrence le 17 Juin 2019
à l'hôtel Sofitel – Alger

1/- Bienvenue aux invités,

2/- Rappel du contexte du lancement de ce projet :

- Forum OCDE –Paris 2015.

- Appui Autorité Française du la concurrence à ce projet dans le cadre convention coopération signé en 2014 ;

- organisation de 2 journées d'études sur ce thème dont une financée par le P3A/UE ;

Formation de 2 cadres du Conseil de la concurrence auprès de l'Autorité Italienne de la concurrence ;

Action ponctuelle de P3A/UE en cours.

3/- Objectifs, fondements et finalité de ce programme : charte de déontologie, acte de bonne gouvernance des entreprises.

4/- Missions du Conseil de la concurrence.

Missions consultatives ;

Missions juridictionnelles ;

Contrôle des structures du marché.

5/- Historique de l'application des règles de la concurrence en Algérie

L'option de l'Algérie pour l'économie de marché consécutivement aux réformes politiques et économiques adoptées dans les années 1989 a amené l'Etat à se désengager de la sphère économique et à déléguer certaines de ses missions de service public notamment celles relatives à la régulation du marché à des instruments de régulation (autorités administratives indépendantes) comme le Conseil de la concurrence et les autorités de régulations sectorielle (CF rapport de la Commission de réforme des missions de l'Etat-Missoume SBIH 2001).

Le Conseil de la concurrence a été créé en 1995 dans le sillage des réformes.

6/- Les bienfaits (ou les vertus) d'une concurrence loyale pour l'entreprise, le consommateur et l'économie.

La concurrence favorise la compétitivité des entreprises en les incitant à conquérir le marché en jouant sur les prix, la qualité des produits et des services l'offre et l'innovation ;

La concurrence incite les entreprises à respecter les règles du jeu du marché sans recourir ou « dopage » qui met en péril à moyen et long terme leur compétitivité et leur pérennité ;

La concurrence contribue à la lutte contre les inégalités sociales, la lutte contre la pauvreté et l'égalité des genres ;

Le règles de la concurrence s'applique de la même façon aux entreprises publiques et privées (principe de la neutralité des règles de la concurrence ;

La concurrence est moyen efficace pour prévenir et lutter contre la corruption notamment en matière de marchés publics. La relation entre la concurrence et la corruption a été assimilée par les experts en la matière deux (02) faces d'une même médaille faisant en sorte que lorsque la concurrence est appliquée la corruption recule et que des que la concurrence s'éclipse, la corruption reprend vigueur (CF contribution du Conseil de la concurrence au Programme des Nation Unies pour la prévention et la lutte contre la corruption et du programme CNUCED-MENA).

7/- Lancement du programme, réaction des opérateurs économiques, difficultés de son élaboration et de sa mise en œuvre (CF Communication Mr KOUROGLI Abdelaziz, Directeur des Etudes des Marchés).

8/- Appui P3A/Union Européenne pour ce projet- résultats (CF communication de Mr KOUROGLI Abdelaziz, Directeur des Etudes des Marchés).

9/- quels intérêts l'entreprise tire-elle de l'application d'un programme de conformité (CF communication de Mr MADARBUX Tarek, expert de P3A).

10/- Remerciements à P3A et l'Union Européenne pour leur appui à ce projet et aux départements ministériels économiques (Finances, Industrie, commerce), aux autorités de régulation sectorielle (APPCE, CREG), aux acteurs du marché tous secteurs confondus qui ont accepté de recevoir les représentants du Conseil de la concurrence et les experts en charge de ce programme.